

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/AVRIL/035	OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 EAU POTABLE
<u>Date du conseil municipal</u> 14/04/2021	
<u>Date de la convocation</u> 08/04/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 08/04/2021	

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 8 avril 2021.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSSELLE**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Armand **DE MAIGRET**, Jules-Armand **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Valérie **JACKY**, Sylvie **POIRIER**, Angélique **RAPPAILLES**, Frédéric **BRUNOT**, Nimca **CIGE**, Cédric **CONTENT**, Suzanna **MARTINET**, Mahmut **GÜNER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**, Aymeric **DUROX**.

Étaient absents :

- Catherine **OUSSET** représentée par Angélique **RAPPAILLES**
- Luis-José **TENTE MARQUES** représenté par Philippe **DUCQ**
- Sylvie **GALLOCHER** représentée par Clotilde **LAGOUTTE**

Madame Chantal **REGNAULT-GALLOIS** est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil municipal le 11 mars 2021,

VU la commission des finances qui s'est tenue le 8 avril 2021,

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2021 Eau Potable selon la note de synthèse ci-jointe, sans reprise anticipée de résultat,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 7 voix Contre,

ARTICLE 1:

DIT que le Budget Primitif 2021 Eau Potable s'équilibre comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général	177 925.97
Chapitre 012 Charges de personnel	90 000.00
Chapitre 66 Charges financières	17 175.97
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	59 194.03
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	153 975.28
<i>Total dépenses de fonctionnement</i>	<i>498 271.25</i>

RECETTES

Chapitre 70 Produits de services	374 786.36
Chapitre 74 Dotations et participations	102 933.60
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	20 551.29
<i>Total Recettes de fonctionnement</i>	<i>498 271.25</i>

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210427-2021-AVRIL-035-DE
Date de télétransmission : 27/04/2021
Date de réception préfecture : 27/04/2021

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	51 650.68
Chapitre 20 RAR	8 869.03
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	107 688.69
Chapitre 21 RAR	3 125.00
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	42 137.62
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	20 551.29
Total dépenses d'Investissement	234 022.31

RECETTES

Chapitre 13 RAR Subvention d'équipement	20 853.00
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	59 194.03
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	153 975.28
Total recettes d'Investissement	234 022.31

ARTICLE 2:

APPROUVE le Budget Primitif 2021 Eau Potable sans reprise anticipée de résultat,

ARTICLE 3:

DECIDE de voter le budget primitif 2021 comme exposé ci-dessus et détaillé dans la note de synthèse ci annexée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 avril 2021

Le Maire,



Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le
Et de la transmission ou notification
et publication le

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210427-2021-AVRIL-035-DE
Date de télétransmission : 27/04/2021
Date de réception préfecture : 27/04/2021



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210427-2021-AVRIL-035-DE
Date de télétransmission : 27/04/2021
Date de réception préfecture : 27/04/2021

COMMUNE DE NANGIS - Budget Eau - BP - 2021

III - ANNEXES	III
ARRETE ET SIGNATURES	B

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 Date de convocation : 08/04/2021

VOTES : 29
 Pour : 22
 Contre : 7
 Abstentions : 0

Présenté par *Le Maire*
 A Nangis, le *14/04/2021*

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
 A Nangis, le *14/04/2021*
 Les membres de l'assemblée délibérante

LE BOUTER Nolwenn	
LANSELLE Alban	
OUSSET Catherine	
DUCQ Philippe	
SCHUT Stéphanie	
HAMELIN Serge	
LION Edith	
FAROY Dany	
REGNAULT GALLOIS Chantal	
DE MAIGRET Armand	
NOUGA NOUGA Jules	
HOULIER Fabrice	
PIEUSSESGUES Nathalie	
TENTE MARQUES Luis José	
JACKY Valérie	
POIRIER Sylvie	
RAPPAILLES Angélique	
BRUNOT Frédéric	
CIGE Nimca	
CONTENT Cédric	
MARTINET Suzanna	
GÜNER Mahmut	
GALLOCHER Sylvie	
BILLOUT Michel	
KHERBACH Mohammed	
TCHIKAYA Guy-Bertrand	
COSSERON Nathalie	
LAGOUTTE Clotilde	
DUROX Aymeric	

Représentée par Mme RAPPAILLES

Représenté par M. DUCQ

Représentée par Mme LAGOUTTE

Certifié exécutoire par Madame Le Maire Nolwenn LEBOUTER, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le

A NANGIS, le

- (1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président,...
- (2) L'assemblée délibérante étant :

Accusé de réception en préfecture
 077-217703271-20210427-2021-AVRIL-035-DE
 Date de télétransmission : 27/04/2021
 Date de réception préfecture : 27/04/2021

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210427-2021-AVRIL-035-DE
Date de télétransmission : 27/04/2021
Date de réception préfecture : 27/04/2021

Budget Primitif 2021

EAU POTABLE

2021



Budget primitif 2021

EAU POTABLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général	177 925.97
Chapitre 012 Charges de personnel	90 000.00
Chapitre 66 Charges financières	17 175.97
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	59 194.03
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	153 975.28
Total dépenses de fonctionnement	498 271.25

Le chapitre 011 correspond aux fournitures de petits entretiens, au contrat de captage pour 130 000€ et à l'entretien des poteaux et bouches d'incendie.

Le chapitre 012 correspond aux charges de personnel affecté au budget EAU.

Le chapitre 66 correspond à la part intérêts à verser sur le remboursement de la dette de l'exercice 2021.

Le chapitre 023 correspond au virement nécessaire à la couverture de l'emprunt (42 137.62€) sur la part capital sur l'exercice, mais également à de l'autofinancement d'une partie des projets d'investissement.

Le chapitre 042 correspond aux dotations aux amortissements.

RECETTES

Chapitre 70 Produits de services	374 786.36
Chapitre 74 Dotations et participations	102 933.60
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	20 551.29
Total Recettes de fonctionnement	498 271.25

Le chapitre 70 correspond au reversement de la redevance sur l'eau.

Le chapitre 74 représente la part subventionnée sur le contrat de captage.

Le chapitre 042 correspond aux reprises sur subventions perçues

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	51 650.68
Chapitre 20 RAR	8 869.03
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	107 688.69
Chapitre 21 RAR	3 125.00
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	42 137.62
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	20 551.29
Total dépenses d'Investissement	234 022.31

Le chapitre 20 correspond aux études de faisabilité, préalables aux travaux et notamment sur le projet « maillage nord » mais également sur les analyses d'amiante.

RAR chapitre 20 pour 8 869.03€ correspondant à une première étude sur le « maillage nord ».

Le chapitre 21 correspond aux travaux envisagés sur l'exercice faisant suite aux études du schéma directeur.

Les RAR du chapitre 21 pour 3 125€ correspondant à la pose d'une purge sur le réseau.

Le chapitre 16 correspond à la part capital à rembourser sur l'exercice.

Le chapitre 040 correspond à la reprise sur subventions perçues.

RECETTES

Chapitre 13 RAR Subvention d'équipement	20 853.00
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	59 194.03
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	153 975.28
<i>Total recettes d'Investissement</i>	<i>234 022.31</i>

Le chapitre 13 en RAR correspond au solde d'une subvention agence de l'eau.

Le chapitre 021 représente le virement de la section de fonctionnement.

Le chapitre 040 correspond aux dotations aux amortissements.